



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019) Centre psychothérapique de l'Orne à Alençon (Orne) Visite du 9 au 13 mai 2016 (2^{ème} visite)

1. BONNES PRATIQUES

Sur le site d'Alençon, les cabines téléphoniques permettent un accès à la communication extérieure en toute confidentialité ; cette pratique devrait être étendue à l'ensemble des unités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

Les mineurs disposent d'un poste informatique et ont un accès à internet, selon leur prescription médicale. Cette mesure devrait être généralisée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

Les subventions allouées aux associations locales permettent de financer des projets dynamiques et variés, en faveur des patients. Les patients peuvent bénéficier d'avances grâce au fond de solidarité de l'association « l'Eveil ».

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

Le juge notifie, remet et explique sa décision au patient présent à l'audience, et confie à l'intéressé copie de l'ordonnance contre émargement de l'original.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

La prise des repas des soignants avec les patients est une pratique thérapeutique commune aux deux unités de L'Aigle qu'il convient de souligner.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

La gratuité du premier lavage des vêtements portés par le patient et celle du linge des patients dépourvus de ressources suffisantes sont à souligner et ces mesures à pérenniser.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

La pratique consistant à accompagner les patients à laver leur linge à la buanderie de l'annexe est un acte thérapeutique qu'il convient de souligner.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

La régie a mis en place une pratique permettant de répondre aux besoins d'argent des patients, notamment pour des sorties le week-end.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

Une haie est destinée à protéger les patients de la zone fermée de l'unité Ecouves de la vue des passants.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

La mise en place d'une infirmière affectée aux activités, dans les deux unités de soins de suite, permet l'organisation de séances de natures diverses et garantit une animation régulière. Il s'agit là d'une bonne mesure qui évite de laisser les patients désœuvrés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique continue d'être mise en œuvre au sein de l'établissement.

2. RECOMMANDATIONS

2.1 NOUVELLES RECOMMANDATIONS

Le document de notification de la mesure d'hospitalisation doit être actualisé et complété pour intégrer l'ensemble des droits du patient, visés à l'article L.2311-3 du CSP. Il importe de veiller à ce qu'une copie soit systématiquement remise au patient.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les documents ont été revus, actualisés et complétés. Une copie est systématiquement remise au patient.

La formation des soignants sur les droits des patients devrait être obligatoire, plus régulière et ouverte à un nombre plus grand de participants.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La formation a été déployée et intégrée au plan de formation de l'établissement.

Le règlement intérieur du centre doit être mis à jour sans délai et faire l'objet d'une diffusion (affichage, remise) auprès des personnes hospitalisées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le règlement intérieur est actuellement en cours d'actualisation au regard du prochain projet d'établissement et fera l'objet d'une diffusion auprès des personnes hospitalisées.

Les informations contenues dans le livret d'accueil doivent être complétées, voire modifiées, en ce qui concerne les droits des patients et le livret d'accueil doit être remis aux patients dans toutes les unités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le livret d'accueil a été remis à jour. Il est systématiquement remis au patient.

Des règles de vie doivent être élaborées pour l'ensemble des unités, faire l'objet d'une remise à chaque patient dès son arrivée et être affichées dans l'unité et à l'intérieur des chambres.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette démarche est en cours de finalisation dans les unités.

Il convient de permettre aux patients de désigner systématiquement une personne de confiance et de communiquer aux unités les noms et les coordonnées desdites personnes en leur recommandant de prendre contact avec elles et d'y recourir en tant que de besoin.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement.

Il n'existe aucune posture professionnelle commune sur la question des relations sexuelles des patients. Il est nécessaire que l'établissement aborde le sujet au niveau des instances telles que le comité d'éthique afin d'adopter une position applicable de façon homogène sur l'ensemble des unités. L'interdiction des relations sexuelles, à caractère général et absolu, édictée dans les règles de vie de l'unité Rochebrune, doit être levée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un échange de pratiques professionnelles sur les relations sexuelles est en cours auprès des personnels de l'ensemble des unités. L'interdiction mentionnée pour l'unité Rochebrune a été levée.

L'affiche présentant le rôle de la commission des usagers, annexée à la fiche de procédure traitant de la gestion des plaintes et réclamations, devrait être apposée dans toutes les unités dans un endroit facilement accessible aux patients et aux familles.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement.

Conformément à l'article R.1112-84 du code de la santé publique, un document reproduisant les dispositions des articles R.1112-91 à R.1112-94 relatifs aux plaintes et réclamations des usagers et précisant leurs modalités d'application au sein de l'établissement doit être remis à chaque patient avec le livret d'accueil.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement.

Pour mieux répondre aux attentes des patients, la qualité des informations qui leur sont délivrées devrait faire l'objet d'un examen, en lien avec la commission des usagers.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement. Le travail a été réalisé au sein de la commission des usagers.

La commission départementale des soins psychiatriques (CDSP), dont le rôle est primordial pour s'assurer du respect des libertés individuelles et de la dignité des patients, doit impérativement être remise en œuvre.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La CDSP a été réactivée conformément à la recommandation formulée.

Les patients, lorsqu'ils sont également détenus, doivent accéder au juge des libertés et de la détention comme tous les autres patients, et un certificat médical déclarant l'incompatibilité de l'état de santé de la personne avec une audition ne doit pas être systématiquement établi. Pour l'ensemble des patients, en aucun cas, ils ne doivent être présentés devant le juge en pyjama.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement.

Il est nécessaire de créer un poste de diététicien à Alençon dans le cadre de la planification des repas, actuellement assurée par le chef de cuisine.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement.

Le catalogue ne permet pas de commander des aliments spécifiques pour les enfants (céréales par exemple). Il est essentiel de prévoir une alimentation adaptée et suffisante pour ces derniers.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le travail concernant l'alimentation est réalisé avec la diététicienne.

L'établissement doit mettre à disposition de tous les patients, et notamment des mineurs, des tailles de pyjama adaptées. Les stocks doivent être suffisamment approvisionnés en pyjamas de toutes les tailles.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement.

L'inventaire des biens des patients n'est pas fait par tous les infirmiers. Il est souhaitable d'appliquer la même procédure dans l'ensemble des unités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement.

Les pratiques diffèrent selon les unités en ce qui concerne la gestion de l'argent des patients. Il serait souhaitable que les patients disposent de coffres individuels sécurisés dans leur chambre, avec une clé à leur disposition.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

A ce jour, cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre. Une réflexion est en cours.

La participation des mandataires judiciaires aux réunions de synthèse est souhaitable.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

A ce jour, cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre. Une réflexion est en cours.

La gestion du tabac n'est pas effectuée de manière homogène. Il est nécessaire d'engager une réflexion commune à ce sujet au sein des unités notamment dans le cadre de l'élaboration des règles de vie.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La réflexion est engagée en lien avec le projet de soins de chaque unité

Il conviendrait de mener une réflexion pour l'ouverture d'un lieu de convivialité sur le site d'Alençon.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

A ce jour, cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre. La réflexion à mener doit s'inscrire en cohérence avec le projet médical.

La rénovation des lieux accueillant la bibliothèque à Alençon doit être envisagée afin de rendre ce lieu plus attractif. Une politique d'achat d'ouvrages devrait aussi être menée dans ce sens.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

A ce jour, cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre. Une réflexion est en cours.

A l'unité Rochebrune, le troisième couchage installé dans deux chambres à deux lits devrait être retiré afin de maintenir des conditions dignes d'hospitalisation.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement. Le 3^{ème} couchage a été retiré des deux chambres visées.

Les mineurs doivent être accueillis dans des locaux permettant une prise en charge adaptée, une possibilité de se mouvoir et de sortir de façon correcte et quotidienne. Ils doivent se voir offrir des activités, notamment scolaires, structurant leur temps d'hospitalisation.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une attention particulière est apportée par l'établissement à ce que les hospitalisations soient de courte durée. Les locaux ne sont pas modifiés à ce jour.

Les patients placés en isolement doivent pouvoir rencontrer un médecin généraliste.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement.

Le projet médico-soignant 2014-2018 ne fait à aucun moment référence à la prise en charge somatique des patients en hospitalisations complète. Un projet médical dans ce domaine ainsi qu'un renforcement des moyens (kinésithérapeutes, diététicien, etc.) permettraient de mieux répondre aux besoins des patients, à la qualité de la prévention et des soins somatiques.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Deux somaticiens interviennent sur site à ce jour.

La dispensation des médicaments doit être individuelle et respecter les règles de confidentialité.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement

Les chambres d'isolement doivent être équipées de sanitaires.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'équipement des chambres n'a pu être réalisé à ce jour, du fait de tensions financières.

La procédure relative à la mise sous contention doit être finalisée et être diffusée au sein des équipes. Elle doit couvrir toutes les situations, quel que soit le lieu d'isolement : chambre d'isolement, chambre d'apaisement, fermeture de la chambre du patient et respecter le renouvellement de la décision toutes les 24 heures ainsi que la surveillance infirmière soutenue. Les décisions « si besoin » doivent être proscrites. Un plan de prévention/limitation de l'isolement et de la contention devrait être inclus dans le projet médico-soignant.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement

2.2 RECOMMANDATIONS DU CONTROLE DE 2009 SUR LE SITE DE L'AIGLE, NON SUIVIES :

L'accès à un espace de promenade et de détente, protégé et propre au secteur, devrait être aménagé. L'établissement dispose d'un domaine adéquat.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'aménagement de l'accès est en cours de réalisation.

Les patients doivent pouvoir disposer d'une clé du placard de leur chambre.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation n'a pu être mise en œuvre à ce jour.

Les patients doivent pouvoir accéder quotidiennement à des activités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement

La localisation et la conception de la cabine téléphonique doivent assurer la confidentialité des communications.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'utilisation garantie de plus en plus systématique des smartphones répond pour partie à cette recommandation.

Les mises en isolement doivent être consignées précisément.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est effective au sein de l'établissement